

Réf. : MHRD-2023-01

Affaire suivie par : Marie-Hélène ROLLAND DELOFFRE
marie-helene.rolland-deloffre@developpement-durable.gouv.fr

Paris, le 7 avril 2023

Objet : Consultation pour une assistance à la conception et la mise en œuvre de webinaires d'actualité sur la transition écologique à destination des Préfets, Sous-Préfets et cadres dirigeants de services déconcentrés

I. CONTEXTE

Le service du pilotage et de l'évolution des services (SPES) du pôle ministériel (transition écologique, cohésion des territoires et mer) élabore la stratégie de transformation, d'accompagnement et d'organisation des services et opérateurs du pôle et pilote sa mise en œuvre. Il conduit la mise en œuvre de la réforme de l'État. Il coordonne la relation du pôle ministériel avec les services déconcentrés, les opérateurs et les écoles.

Au sein du SPES, la sous-direction de l'innovation pédagogique et collaborative (iPEC) a pour mission d'accompagner les transformations et la modernisation des services et des politiques publiques portées par le pôle ministériel, en s'appuyant sur des modes d'action pédagogiques et collaboratifs diversifiés et innovants.

Elle promeut la facilitation du changement de postures, de comportements, des modalités d'action et de conduite de projets, à travers un programme d'actions innovantes, l'organisation de cycles à l'attention des cadres dirigeants, l'animation d'un laboratoire d'innovation publique, la Fabrique à projets et d'un incubateur de méthodologies pédagogiques innovantes, la Fabrique d'innovation pour les transitions.

En 2021, a été conçu et mis au point un cycle de webinaires d'actualité à destination des préfets et sous-préfets et des hauts cadres dirigeants des services déconcentrés (SD) du pôle ministériel. La présente consultation a pour objet une assistance à la conception et la mise en œuvre de nouveaux webinaires, le prochain cycle étant programmé à partir de mai 2023.

II. CAHIER DES CHARGES

1. Description des webinaires d'actualité réalisés

Les webinaires d'actualité sur la transition écologique visent à "embarquer" les préfets et sous-préfets sur les enjeux de la transition écologique, en complément de formations d'acculturation pour les sous-préfets en présentiel et sur une journée. Ils sont élaborés en partenariat avec le ministère de l'intérieur.

En octobre 2021, a été initié une première série de webinaires sur des sujets de transition écologique, ouverte au corps préfectoral mais aussi aux cadres dirigeants des services déconcentrés. Le rendez-vous était fixé à l'heure méridienne un vendredi, à un rythme d'environ une fois par mois. Les premiers thèmes abordés ont porté sur :

- Comment répondre localement à l'objectif zéro artificialisation nette : 15/10/21
- Vers une gestion des déchets plus circulaire et mieux sécurisée : 19/11/21
- Les éoliennes sont-elles une solution durable ? : 03/12/21

- La méthanisation : 13 mai 2022
- La stratégie nationale des aires protégées : 17 juin 2022
- La décarbonation des mobilités : 21 octobre 2022
- La rénovation énergétique de l'habitat privé : 2 décembre 2022
- La sobriété énergétique des bâtiments de l'Etat : 3 février 2023
- Le fonds vert : 10 mars 2023
- Actualités sur les infrastructures : 7 avril 2023

2. La programmation prévisionnelle est la suivante

- Les enjeux du risque incendie sur l'ensemble du territoire : 12 mai 2023
- Comment concilier nos besoins quantitatifs en eau avec la préservation de la ressource ? : 2 juin 2023
- Qualité de l'air et santé publique : 7 septembre 2023
- Comment concilier la prise en compte des espèces protégées dans les projets d'aménagement du territoire ? : 6 octobre 2023
- Quelle place de nos territoires dans la décarbonation du secteur maritime ? : 1^{er} décembre 2023

Chaque session se déroule en distanciel (par visio conférence avec l'application webex) et est structurée ainsi :

- 10 minutes d'exposé sur les enjeux et difficultés du sujet -y compris les dispositifs législatifs en vigueur ou autres leviers- l'intervention est assurée par un représentant de l'administration centrale du ministère
- 10 minutes d'exposé d'un ou plusieurs cas pratiques avec idéalement deux témoins permettant des regards croisés sur les projets (5 minutes chacun). Ces témoins de terrain peuvent être issus de services déconcentrés mais aussi être des membres du corps préfectoral, des acteurs économiques, des cadres de collectivités territoriales, des élus (l'intervention d'un Président de Conseil Départemental avait été par exemple très appréciée).

Ces deux exposés sont suivis de 30 minutes d'échanges avec les participants.

Les attendus pédagogiques :

- Le niveau stratégique du contenu et non technique
- Le partage d'une compréhension commune entre les préfets, sous-préfets et les hauts cadres dirigeants des services déconcentrés de l'Etat, en mettant en présence des postures identifiées et différentes, acceptées de tous
- La contribution au chantier de sensibilisation des décideurs pour un meilleur portage politique
- Des interventions courtes, faisant le dynamisme du format
- Le temps accordé aux échanges, cruciaux : la parole de vive voix donnée aux participants pour témoigner et questionner, et inviter les services déconcentrés à poser leurs questions dans le chat
- Des réponses aux questions par oral et dans le chat (une équipe chat dédiée constituée des directions métiers)

La fréquence cible est d'un webinaire par mois environ (hors congés période d'été).

Le nombre maximum de webinaires est de 10 par an.

3. Objet de la prestation

La conception, la mise en œuvre et l'animation des webinaires et les évaluations sont effectuées en régie en totalité par une cheffe de projet dédié. Le cycle récurrent mensuel nécessite de renforcer les moyens affectés.

Dans ce contexte, pour permettre la poursuite de cette action à fort enjeu dans de bonnes conditions, faciliter et sécuriser la conduite du projet, **la prestation aura pour objet une assistance technique selon les besoins exprimés à chacune des étapes de préparation de la conception à la**

mise en œuvre des webinaires d'actualité sur la transition écologique à destination des Préfets et des cadres dirigeants de services déconcentrés. L'animation proprement dite de la séquence des webinaires et la conception graphique des supports de communication (flyer) sont assurés en interne.

4. Prestation attendue et livrables

- **Assistance à la préparation :**

La mission principale est la constitution d'une base documentaire synthétisée propre aux thèmes sélectionnés sous la forme d'apport d'éléments bibliographiques avec la constitution d'un fond de dossier varié (règlementation, presse, rapports, témoignages locaux), et l'élaboration d'une synthèse stratégique. Ils visent à faciliter le choix des problématiques à développer, des exemples ou témoignages à présenter, des angles de vue pour bien répondre aux attentes du corps préfectoral, en « ciblant les lunettes » du corps préfectoral (qu'apporte-t-on au corps préfectoral ? De quoi a-t-il besoin ? A quoi est-il confronté ?).

Livable : répertoire de ressources facilement diffusables et synthèse problématisée.

Prix U.O. 1 : Assistance du chef de projet pour la constitution d'un fond documentaire par thème de webinaire

- **Une mission-d'assistance pourra être commandée ponctuellement dans l'utilisation des outils PPT destinés à être diffusés :**

Livable : powerpoint allégé et retravaillé de manière à être diffusable.

Prix U.O. 2 : Assistance rédactionnelle des supports de présentation des intervenants

- **Autre mission : assistance à la mise en œuvre du webinaire :**

Appui à la mise en place de la logistique de la visio conférence (présence obligatoire de 10h30 à 14 h30) :

Le support de visioconférence est l'application Webex. Un tchat interne au pôle ministériel « fil d'Ariane » est utilisé en parallèle avec les équipes de centrale et la direction du SPES/IPEC pour communiquer. Il s'agit d'aider le chef de projet pour assurer les connexions et essais avec les intervenants et participants et veiller à ce que l'ensemble de la logistique soit sécurisée.

Livable : Tests de connexion assurés.

Appui opérationnel en back office lors du webinaire pour les multiples rôles de l'animateur afin de faciliter l'animation : Appui pour la tenue à jour du timing, contact des intervenants en cas de difficulté, contact du ministère de l'intérieur en cas de problème technique, appui sur la lecture du tchat / du fil d'Ariane pour apprécier et hiérarchiser les questions à poser, préciser les questions et leur source, donner la parole aux intervenants (gestion des « qualités » dans l'application Webex), enregistrement du chat.

Livable : Bon déroulement technique du webinaire. Sauvegarde chat.

U.O. 3 : Assistance technique le jour du webinaire

5. Modalités de la prestation et pilotage

Le prestataire mènera à bien ses missions en étroite liaison avec le chef de projet. Le déroulement de la prestation fera l'objet d'un dialogue permanent. Des temps d'échanges (par mail ou téléphone) sont programmés régulièrement.

La direction du SPES/iPEC peut être associée à tout moment de la conduite du projet.

Une réunion de cadrage a lieu avec le chef de projet au lancement de la mission (à l'émission du 1^{er} bon de commande).

Un point d'étape intermédiaire dédié sur le déroulement de la mission pourra être proposé si besoin.

Un retour d'expérience sera effectué à l'issue de chaque webinaire pour tirer les enseignements de la mission en terme de modalités de travail.

Les webinaires sont enregistrés et diffusés par l'iPEC et le Ministère de l'Intérieur.

6. Contrat à bons de commande et prix

Les prestations donneront lieu à un contrat à bons de commande défini avec un montant maximum et un montant minimum. Le montant minimum est fixé à 3 000 euros HT et le montant maximum à 23 000 euros HT pendant toute la durée du contrat reconductions comprises.

Il est demandé au prestataire d'établir une proposition chiffrée en renseignant le bordereau des prix annexé à la présente consultation. La mission sera facturée en une fois pour chaque webinaire.

Les prix sont fermes et définitifs. Tous les frais annexes y compris les éventuels frais de déplacements sont intégrés dans les prix proposés dans le bordereau des prix.

7. Durée de validité du contrat

La date de fin de validité du contrat pour la période ferme est fixée au 31/12/2023. Il pourra être reconduit 2 fois de façon tacite pour une durée de 12 mois.

III. REGLES DE LA CONSULTATION

1. Liste des documents à présenter par les candidats

a) une proposition d'intervention de 4 pages maximum montrant la compréhension de la prestation, les motivations et l'intérêt du candidat pour le projet, proposant une réponse aux prestations détaillées du chapitre 3 et précisant les modalités d'intervention.

b) une présentation de la structure, et de(s) intervenant(s) qui effectuera(ont) la prestation (avec CV nominatif), une liste de références d'interventions de nature comparable et un exemple de document écrit par l'intervenant. Il est attendu une solide connaissance dans le domaine de la transition écologique, une capacité d'appréhension des enjeux des politiques publiques du pôle ministériel et des postures des hauts cadres dirigeants portant leur mise en œuvre, une bonne écoute, des capacités de réactivité, d'adaptation ainsi que des qualités de synthèse rédactionnelle stratégique.

c) un bordereau des prix (HT, TVA et TTC en euros) à compléter selon le tableau ci-joint en annexe du document de consultation comprenant la liste de tous les prix susceptibles d'être activés dans le contrat à bons de commande (en format Excel et PDF).

2. Critères de jugement des offres

- La qualité et la pertinence de la proposition et les modalités d'intervention proposées jugées sur le document demandé au 1a (35%)
- Les références et les compétences du candidat jugé sur les documents demandés au 1b (35%)
- Le prix jugé sur le document demandé au 1c (30%)

3. Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des offres initiales sans négociation. Mais si le représentant du pouvoir adjudicateur négocie avec les candidats ayant présenté une offre, cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

4. Conditions d'exécution des prestations

La prestation fera l'objet d'un contrat à bons de commande signé entre l'iPEC et le(la) candidat(e) retenu(e). Les prestations, les livrables attendus ainsi que les conditions administratives et financières seront contractualisées dans le contrat à bons de commande.

Le titulaire s'engage à assurer l'exécution des prestations dans les conditions du Cahier des Clauses Administratives Générales Prestations intellectuelles pris par arrêté du 30/03/2021.

Le titulaire accorde à l'acheteur les droits nécessaires pour utiliser ou faire utiliser les résultats, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes, pour les besoins et finalités d'utilisation exprimés dans le présent contrat et en toute hypothèse pour les besoins d'utilisation découlant de l'objet des prestations commandées dans le cadre du contrat.

Pour permettre à l'acheteur d'exercer les droits qui lui sont accordés au titre du marché, le titulaire livre spontanément et au fur et à mesure de l'exécution des prestations, l'ensemble des éléments nécessaires à cet exercice notamment les fichiers sources, quels que soient les supports numériques utilisés, ainsi que leurs mises à jour ou évolutions au cours du marché.

Les supports utilisés, qu'ils soient sous forme papier ou sous format numérique, devront respecter les règles du droit d'auteur, conformément au code de la propriété intellectuelle dans ses articles L.111-1 et suivants.

5. Délai de réponse

Ces propositions seront envoyées, au plus tard, **le vendredi 28 avril 2023 à 18h00** par courrier électronique à l'adresse suivante:

marches.ipecc.spes.sg@developpement-durable.gouv.fr

Un accusé réception sera adressé par courriel à l'adresse de l'expéditeur.